

VINGENTIANA

**39e année- N° 7:
Novembre/Decembre
1995**



**DOSSIER:
La Famille Vincentienne**

Le 27 septembre 1995

Aux membres de la Famille Vincentienne à travers le monde

Chers frères et soeurs,

J'ai été très frappé de la réaction chaleureuse et enthousiaste qu'un grand nombre d'entre vous ont manifestée suite à la réunion qui a eu lieu le 3 juin 1995 entre les responsables des quatre principales branches de notre famille. Une des résolutions de cette rencontre était la suivante:

Chacune des quatre branches préparera cinq pages d'information de base, qui seront ensuite diffusées en anglais, français et espagnol auprès des membres de la Famille Vincentienne. Cette information comprendra la description des origines, du développement historique et de la situation actuelle de chaque groupe et donnera les adresses utiles pour les contacts à établir. Chaque branche publiera cette information d'une manière appropriée afin qu'elle puisse être utilisée spécialement dans la formation de ses membres.

Il m'a été demandé de coordonner ce projet. Aujourd'hui, je transmets les textes préparés par chaque branche dans les trois langues. J'espère qu'il serviront à renforcer la connaissance réciproque parmi les membres de notre famille.

Saint Vincent était extraordinairement inventif pour amener les gens à travailler ensemble: le clergé, les frères, les soeurs, les laïcs hommes et femmes, les jeunes et les anciens, les riches et les pauvres. Il nous invite avec force à nous soutenir les uns les autres dans le service des pauvres et à oeuvrer en faveur de l'union et de la paix parmi nous. Cette unité, écrit-il, "est le vin qui réjouit et fortifie les voyageurs dans cette voie étroite de Jésus-Christ". (SV IV, 262). J'espère que nos futures rencontres et nos contacts continus créeront des liens d'unité plus étroits entre nous alors que, ensemble, nous suivons le Christ Serviteur des Pauvres.

Votre frère en Saint Vincent,

Robert P. Maloney
Supérieur Général

L'AIC : Association Internationale des Charités

*Dilde Grandi
Présidente Internationale sortante*

L'AIC, La plus ancienne association laïque féminine

Parler de l'AIC, c'est décrire la plus ancienne association féminine laïque de l'histoire du volontariat. En effet, ses origines remontent à 1617, l'année où Vincent de Paul, à Châtillon-les-Dombes (devenu Châtillon sur-Chalaronne), pour la première fois, a réuni un groupe de dames et structuré leurs premières initiatives d'assistance aux familles pauvres de la paroisse. A ce premier groupe et à ceux qui l'ont suivi, Vincent a donné le nom significatif de "Charités". Lui-même en a favorisé la diffusion, non seulement en France, mais encore en Italie et en Pologne, créant par le fait même une association internationale. Pour favoriser l'unité de cette oeuvre, il lui a donné des règles communes, basées sur l'imitation de Jésus-Christ, sur l'amour évangélique sans frontières, sur l'organisation des interventions, sur la créativité pour trouver des manières toujours nouvelles d'aider les plus pauvres. De plus, pour maintenir la communication entre les Charités, Vincent a écrit un nombre considérable de lettres et même lancé les *Relations*, un bulletin qui n'est pas très différent du nôtre. C'était déjà l'organisation non seulement de la charité, mais encore de la communication, l'un des traits de génie de notre fondateur.

La première fondation de saint Vincent de Paul acquiert un caractère international

Après la mort de Vincent, les charités se sont répandues en de nombreux pays, grâce aux Prêtres de la Mission et aux Filles de la Charité. Ainsi se sont créées les associations nationales, reliées entre elles par des liens de collaboration et coordonnées par la présidente de l'association française. En même temps, dans d'autres pays, des groupes nés spontanément, se sont intégrés à l'association des "Charités", en laquelle ils ont reconnu leurs propres objectifs. Cette collaboration internationale a été interrompue au XVIII^e siècle, quand l'association française a dû cesser ses activités, à cause de la Révolution de 1789. Cependant, dès 1840 elle a repris les contacts avec les autres associations. En 1930 a eu lieu le premier congrès international des "Charités". D'autres ont suivi. La rupture des relations internationales a imposé une parenthèse durant la deuxième guerre mondiale. Les congrès ont repris dès la fin des hostilités.

En 1971, l'AIC acquiert un caractère international et se renouvelle dans la ligne du Concile Vatican II

Dans les années 1960, l'association a commencé à sentir le besoin de se mettre à jour. Faute d'être encore adapté, en de nombreux cas le nom de *dames* a été abandonné. Les associations des divers pays, attentives aux signes des temps, ont pris acte des changements survenus dans la société et dans l'Eglise postconciliaire: en accord avec l'enseignement de Vincent lui-même, elles ont décidé de changer leurs méthodes et leurs structures et se sont donné un statut international conforme aux exigences de notre temps.

En 1971, les déléguées de 22 associations, réunies en Assemblée extraordinaire, ont voté le nouveau statut et adopté le nom d'AIC, Association Internationale des Charités. En décidant de maintenir dans le nouveau nom le terme de "Charité", les membres ont voulu marquer et leur descendance directe de l'oeuvre créée par Saint Vincent et leur fidélité à l'enseignement prophétique de leur Fondateur.

1971 a été un tournant pour l'association. La reconnaissance de l'association internationale et l'adhésion à l'esprit innovateur du Concile Vatican II ont donné une nouvelle impulsion à l'AIC. Depuis lors elle a continué à se développer et à mûrir, grâce à un renouvellement continu de la réflexion et de l'action, grâce aussi à la prise de conscience de son rôle propre au sein de la société civile, de la communauté internationale et de l'Eglise.

Avec le thème "*Contre la pauvreté agir ensemble*" l'AIC se transforme en un réseau de projets à travers le monde

L'AIC est maintenant présente en de nombreux pays d'Europe, d'Amérique latine et d'Amérique du Nord, d'Asie et d'Afrique. Elle regroupe 42 associations, avec plus de 250.000 membres, tous engagés dans l'effort de faire vivre, de façon adaptée à notre temps, le projet fondamental de Vincent de Paul, leur fondateur : "*Contre les pauvretés, agir ensemble*".

Pour favoriser cette tâche commune, l'AIC s'engage à former les volontaires, en organisant des séminaires au niveau mondial et régional, en visitant les associations, en publiant et en diffusant des documents de réflexion et de formation. Elle coordonne l'activité des volontaires pour une action plus efficace en faveur des pauvres et des marginaux, en les aidant aussi à exécuter des projets locaux, à trouver des subventions d'organismes internationaux, à favoriser échanges et collaboration entre projets similaires.

L'AIC a pris conscience d'être un réseau mondial de lutte contre la pauvreté et de promotion des pauvres. Elle s'applique concrètement à susciter la même conviction au sein de ses associations.

Enfin, préoccupée par les situations de pauvreté, l'AIC s'efforce de créer de nouveaux groupes dans des pays où l'association n'existe pas encore. Dans ces pays il est souvent nécessaire d'avoir la présence de volontaires bien préparées,

comme celle inestimable des Filles de la Charité dont l'appui dans ce sens s'est révélé être déterminant.

Consciente de la mondialisation des problèmes de la pauvreté, l'AIC s'insère dans la vie des grandes organisations internationales

L'AIC, en tant qu'association mondiale, a conscience d'avoir un rôle à jouer au plan international. A cet effet elle représente ses associations auprès des organismes gouvernementaux ou non-gouvernementaux. Elle jouit d'un statut consultatif auprès de l'UNESCO, de l'ECOSOC et du Parlement Européen. Elle collabore avec beaucoup d'autres organismes; à un niveau supranational, elle participe à des réseaux et à des échanges. Elle est membre du CIAS (Comité International d'Action Sociale), de la Conférence des OIC (Organisations Internationales Catholiques), de l'UMOFIC (Union Mondiale des Organisations Féminines Catholiques) et d'autres associations féminines.

L'AIC, association de femmes, accorde une attention particulière aux problèmes des femmes

La participation à des initiatives en faveur des femmes est cohérente avec le choix de l'AIC. Etant depuis l'origine une association surtout féminine, elle voue une attention particulière à la situation des femmes pauvres, doublement pénalisées, parce que femmes et marginalisées; elle veut connaître toujours plus à fond leurs besoins, les situations d'injustice et de violence dans lesquelles elles vivent. Pour être fidèle à cette option, consciente de sa responsabilité, l'AIC participe à toutes les grandes initiatives mondiales en faveur du monde féminin. Par ses représentantes elle collabore aux initiatives de nombreux organismes non gouvernementaux ou catholiques, en préparation à la Conférence Mondiale des Femmes, qui aura lieu à Pékin, en 1996. L'AIC sait qu'elle peut fournir un apport spécifique, grâce à l'expérience concrète de ses volontaires, grâce aussi au développement de son idée de l'importance du rôle des femmes dans les familles les plus pauvres et les plus marginalisées; son expérience et son projet peuvent fournir une base utile à la réflexion. Même en position subalterne, ce sont les femmes qui se chargent des problèmes des familles. Et, bien souvent, elles sont des médiatrices, des agents de pacification dans un contexte fortement marqué par des déchirements et des oppositions.

L'AIC adopte comme lignes d'action: la formation, la communication, la solidarité, l'autopromotion, prises comme axes de son action auprès des familles pauvres

Pour être fidèle à sa mission propre, l'AIC ressent le besoin de se mettre constamment à jour pour trouver les moyens les meilleurs de la promotion des pauvres, en un temps et dans une culture donnés. A cet effet, en 1991, à Assise, l'Assemblée des Déléguées a défini ses propres lignes d'action, visant à s'efforcer ensemble à favoriser la formation, la communication, la solidarité et

l'autopromotion. Ces lignes ont été précisées, développées et consolidées lors de la récente Assemblée de 1994, à Antigua (Guatemala), en tenant compte du chemin parcouru par l'Association. En effet, au cours des années, tout en restant fidèle aux choix fondamentaux, la réflexion de l'AIC a ouvert des voies nouvelles et indiqué de nouveaux objectifs.

L'option antérieure de se tenir aux côtés des familles les plus pauvres, souvent marginalisées, forcées de vivre dans des situations sociales dramatiques, a subi de profondes mutations dès qu'on s'est aperçu que la simple assistance était inefficace et finissait par créer de nouvelles **dépendances**. Il faut faire participer les pauvres eux-mêmes à leur **promotion**.

Cela a conduit l'AIC à la maturation d'une nouvelle compréhension de l'importance de la famille dans sa globalité, en tant que première cellule de la communauté humaine et noyau primordial élémentaire de l'ordre social. Des motivations nouvelles et plus profondes, d'ordre sociologique, ont été dégagées. De telles motivations est née l'idée qu'il ne suffit pas de soutenir les familles les plus pauvres, mais qu'il faut aussi leur faire prendre conscience de la valeur et des droits de la famille. Il faut lutter avec elles pour les défendre. Au cours de cette campagne, les volontaires de l'AIC ont trouvé des alliées précieuses dans les femmes de ces communautés : en général elles se sont montrées sensibles à la dimension familiale et sociale. Ainsi est née entre les femmes une solidarité qui s'exprime concrètement, dans la participation active à des initiatives de soutien communautaire, projetées et exécutées de commun accord par les volontaires et les femmes des communautés locales, femmes auxquelles il arrive de devenir à leur tour des volontaires de l'AIC, engagées dans l'autopromotion de leur communauté.

L'idée de l'autopromotion des pauvres, devenue l'un des objectifs prioritaires de l'AIC, a été promue au sein de l'association à partir d'une intuition des volontaires latino-américaines, alarmées par les souffrances des communautés les plus marginalisées, où les personnes ne sont pas respectées dans leur dignité, leurs droits, surtout le droit de décider de leur propre vie. Pour combattre cette négation du droit des pauvres à être les agents de leur promotion, les volontaires latino-américaines ont entrepris une campagne d'animation communautaire, afin de susciter chez les pauvres eux-mêmes la volonté de lancer des initiatives et de mettre en chantier des projets d'autopromotion. De l'Amérique latine, cette intuition fondamentale s'est répandue, avec plus ou moins de difficultés, dans le monde entier. Dans chaque pays il y a maintenant des volontaires AIC engagées dans des projets de ce genre.

En 1994, l'AIC assume la défense des droits de l'homme en faveur des plus pauvres

Avec les années, l'idée de l'autopromotion s'est développée. Elle a conduit les volontaires à faire une recherche approfondie sur la valeur sociale de la

personne. Ainsi a-t-on compris que nul ne peut se promouvoir tout seul, que tout développement authentique ne peut se faire que dans le contexte familial et social. On a entrepris aussi une recherche sur les injustices dont souffrent principalement les pauvres. De nos jours ils sont nombreux à se sentir refoulés aux marges, exclus de toute participation, refusés par la société. Cette marginalisation est gravement injuste, parce qu'elle empêche de jouir des droits fondamentaux. C'est souligné par la "Déclaration Universelle des Droits de l'Homme" des Nations-Unies. Selon l'article 7, toute personne a droit d'être protégée des discriminations. L'article 22 affirme le droit de disposer de moyens suffisants pour le libre développement de sa personnalité. La personne a le droit de participer à la vie publique (art. 22) et culturelle de sa communauté (art. 27). Par conséquent, comme le disait Monsieur Vincent, la lutte contre l'exclusion sociale est oeuvre de justice avant d'être oeuvre de miséricorde.

Les volontaires ont soigné la réflexion sur leurs devoirs face à tant de droits niés. Au cours de la récente Assemblée, à Antigua, les délégations des associations AIC du monde entier ont décidé de s'engager dans une action "politique" : en dénonçant les injustices qui frappent les pauvres, les femmes surtout, en faisant aussi pression sur les structures publiques afin que soient reconnus et défendus les droits des personnes, des familles et des communautés marginalisées. Pour cette action politique, les volontaires AIC collaborent avec d'autres organisations de volontariat, avec les institutions et les mouvements sociaux les plus ouverts aux problèmes de justice, sachant bien que cette oeuvre elles ne peuvent la faire à elles seules. Il faut en effet une vaste campagne de sensibilisation de l'opinion publique. Il faut diffuser dans la société l'idée que la pauvreté n'est pas une fatalité à laquelle il faut se résigner, en ne faisant qu'adoucir ses effets avec de simples palliatifs. Il faut faire ressentir la pauvreté comme une injustice à combattre, en commençant par des interventions appropriées de prévention ainsi que de sensibilisation des cultures. Par "culture" nous entendons tout le complexe d'idées, de connaissances, d'histoire, de traditions, qui forment la mentalité courante.

Les volontaires de l'AIC ont donc élargi leur enquête pour discerner, dans le bagage culturel de leur milieu de vie, les motivations qui créent tant de situations d'injustice et de manque de respect de la dignité des marginalisés. On a découvert une vaste gamme de mentalités. Il y a le mépris explicite des faibles, regardés comme des ratés, des incapables, donc indignes de jouir de leurs droits fondamentaux. Il y a une grande variété de sentiments diversement nuancés : ils ont en commun de manquer totalement de confiance dans les pauvres et de conduire à se substituer à eux, à leur offrir une assistance souvent humiliante. Evidemment, toutes ces mentalités sont des obstacles sérieux à l'autopromotion authentique, basée sur le respect et sur la solidarité paritaire.

Vers une culture de la solidarité et de l'autopromotion, du respect et de la paix

Grâce à cette réflexion, l'AIC voit que, pour défendre la dignité humaine et la justice, il est nécessaire de s'appliquer à déraciner de telles mentalités, à transformer des convictions intimes très répandues et profondément enracinées. Il faut arriver à avoir de l'impact sur les cultures existantes, à y greffer une culture neuve de paix, de respect, de solidarité et d'autopromotion, à force d'un travail lent et tenace.

C'est seulement lorsque cette nouvelle culture sera plus répandue que deviendra réalité au sein de la communauté humaine le voeu exprimé dans les premières lignes de la *"Déclaration Universelle des Droits de l'Homme"* : *"La reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix"* (Préambule).

Les volontaires de l'AIC, membres d'une association catholique se réclamant des valeurs de la charité et de la solidarité chrétienne, ne peuvent ignorer quelle impulsion peut être donnée à cette action par l'annonce de l'Évangile. En effet, l'évangélisation qui jette des racines profondes dans la culture de la société est seule capable d'engendrer une conversion des mentalités.

Une telle réflexion a été grandement aidée par les textes les plus récents du Magistère de l'Église. Ils mettent en lumière le devoir des chrétiens d'évangéliser les personnes, les communautés et les cultures. Il s'agit d'une manière nouvelle de vivre le message du Christ et de l'annoncer en abordant les diverses communautés humaines de façon à ce que *"l'Évangile, incarné dans leur culture, manifeste toute sa vitalité et qu'elles puissent entrer en dialogue avec les autres communautés pour s'enrichir mutuellement"* (Conclusion de la IV^e Conférence Générale des Evêques latino-américains, à Santo Domingo, § 298).

Importance de l'interaction avec la Famille Vincentienne

Ce processus, fondamentalement chrétien et ecclésial, ce chemin, nous l'avons toujours parcouru unies à la grande Famille Vincentienne, particulièrement avec les Prêtres de la Mission et les Filles de la Charité qui ont toujours été un exemple et un stimulant pour nous dans notre travail. Maintenant, après la réunion du 3 juin 1995, nous initiions une relation plus profonde et une interaction qui nous conduira à faire vivre, de manière plus pleine et proche de nos racines, le projet fondamental de saint Vincent de Paul qui nous a fondé pour travailler en collaboration.

LA CONGRÉGATION DE LA MISSION

Fin de la Congrégation de la Mission:

Saint Vincent de Paul fonda la Congrégation de la Mission en 1625, pour l'évangélisation des Pauvres et la formation du Clergé. Aujourd'hui la Congrégation a défini sa fin de cette manière:

"La fin de la Congrégation de la Mission est de suivre le Christ Evangéliste des Pauvres. Cette fin se réalise lorsque, fidèles à saint Vincent, Confrères et Communautés:

1° s'emploient de toutes leurs forces à se revêtir de l'esprit du Christ (Règles Communes I, 3) pour acquérir la perfection convenable à leur vocation (Règles Comm. XII, 13);

2° s'appliquent à l'évangélisation des Pauvres, surtout des plus abandonnés;

3° aident à la formation des clercs et des laïcs, les amenant à prendre une part plus grande dans l'évangélisation des Pauvres" (Constitutions, art. 1).

Attentive aux signes des temps et aux réalités de notre époque, l'Assemblée Générale de 1980, au moment de définir ce fin, au lieu de dire, comme saint Vincent dans les Règles Communes: "prêcher l'Evangile aux Pauvres, particulièrement à ceux de la campagne", a choisi: "l'évangélisation des Pauvres, surtout des plus abandonnés"; au lieu de dire, comme saint Vincent: "aider les ecclésiastiques à acquérir les sciences et les vertus nécessaires à leur état", a choisi: "la formation des clercs et des laïcs, les amenant à prendre une part plus grande dans l'évangélisation des Pauvres".

L'esprit de la Congrégation:

"L'esprit de la Congrégation comprend les dispositions intimes de l'Esprit du Christ que le Fondateur recommandait dès les débuts à ses Confrères: amour et vénération envers le Père, amour compatissant et efficace envers les Pauvres, docilité à la divine Providence" (Const., art. 6). "La Congrégation cherche également à traduire son esprit dans les cinq vertus puisées, elles aussi, à une vision particulière du Christ, à savoir: la simplicité, l'humilité, la douceur, la mortification et le zèle. Comme l'a dit saint Vincent: «La Congrégation s'y étudiera d'une manière plus particulière, en sorte que ces cinq vertus soient comme les facultés de l'âme de toute la Congrégation et que les actions d'un chacun de nous en soient toujours animées» (Règles Communes, II, 14)" (Const., art. 7).

Caractéristiques des Oeuvres de la Congrégation:

"L'oeuvre d'évangélisation que la Congrégation se propose d'accomplir doit se caractériser par:

1° une préférence clairement exprimée pour l'apostolat parmi les Pauvres: leur évangélisation est en effet le signe de l'approche du Royaume de Dieu sur terre (cf. Mt 11, 5);

2° une attention aux réalités sociales, surtout aux causes de l'inégale distribution des biens dans le monde, pour mieux nous acquitter du rôle prophétique de l'évangélisation;

3° une certaine participation à la condition des Pauvres, de façon à ne pas seulement les évangéliser, mais aussi à être évangélisés par eux;

4° un vrai sens communautaire dans l'oeuvre apostolique pour nous affermir mutuellement dans notre commune vocation;

5° une disponibilité pour aller partout dans le monde, à l'exemple des premiers missionnaires de la Congrégation;

6° un état de conversion permanente, recherchée par chacun et par la Congrégation toute entière, selon l'exhortation de saint Paul: «Ne vous conformez pas au monde présent, mais soyez transformés par le renouvellement de votre intelligence» (Rm 12, 2)" (Const., art. 12).

Statut juridique:

La Congrégation de la Mission est une Société de Vie Apostolique, composée de Prêtres et de Frères. Notre statut juridique est défini par nos Constitutions, dans le cadre des canons 731-746 du Droit Canonique. Nous émettons des vœux, mais nous ne sommes pas des religieux, d'accord avec l'intention de saint Vincent qui a voulu pour nous la souplesse et la mobilité d'une société apostolique qui vit et travaille en étroit contact avec le monde.

Quelques statistiques:

En 1995, la Congrégation a 3604 membres incorporés: 30 Evêques, 3224 Prêtres, 216 Frères et 123 Etudiants de philosophie et théologie (qui ont déjà fait les voeux).

Où travaillons-nous?

Nous travaillons dans 80 pays et sommes organisés en 3 Vice-Provinces: Saint Justin de Jacobis (Erythrée), Mozambique et Costa Rica, et en 45 Provinces: Madagascar, Ethiopie, Zaïre (avec la région de Belgique), - Amérique Centrale, Argentine, Brésil (Rio de Janeiro, Curitiba et Fortaleza), Chili, Colombie, Cuba, Equateur, Etats-Unis (Dallas, Los Angeles, New England, Philadelphie, Saint Louis), Mexique, Pérou, Porto Rico, Venezuela, - Chine, Philippines, Inde, Indonésie, Orient, - Allemagne, Autriche, Espagne (Barcelone, Madrid, Salamanque et Saragosse), France (Paris et Toulouse), Hollande, Hongrie, Irlande, Italie (Naples, Rome, Turin), Pologne, Portugal, Slovaquie, Slovénie, - et Australie. Quelques Provinces comprennent divers pays, comme celle d'Orient (Liban, Syrie, Israël, Egypte), celle d'Amérique Centrale (Guatemala, El Salvador, Nicaragua, Panama); la Province d'Argentine comprend aussi le Paraguay et l'Uruguay.

Les vocations:

Les pays qui ont le plus de vocations sont la Pologne, la Colombie, l'Indonésie, l'Inde, Madagascar, l'Equateur, les Philippines, le Zaïre, le Mexique, l'Amérique Centrale. L'âge moyen des Confrères est très élevé en Hongrie, Hollande, Chine, Paris, New England, Rome, Toulouse, Philadelphie, Rio de Janeiro et Dallas (plus de 60 ans). Les Provinces les plus "jeunes en personnel" sont les Philippines, le Zaïre (sans les Confrères de Belgique), l'Inde, le Mexique, la Pologne, Madagascar, l'Ethiopie, Saint Justin de Jacobis (Erythrée) et le Chili (moins de 49 ans).

Nos tâches, selon les Constitutions et Statuts:

Nous évangélisons les Pauvres à travers les missions populaires (Const., art. 14), aujourd'hui surtout dans les paroisses (cf. Statut 10); nous avons aussi beaucoup de missions "ad Gentes" (Const., art. 16), chaque Province tâchant d'avoir une mission dans un pays pauvre ou dans lesquels l'Eglise n'est pas encore établie d'une manière suffisante (Statut 5). Par exemple, l'Allemagne maintient la Vice-Province de Costa Rica; Naples maintient la nouvelle mission d'Albanie, après avoir formé la Vice-Province de Saint Justin de Jacobis (Erythrée); etc. La Congrégation, depuis l'Assemblée Générale de 1992, a commencé de nouvelles missions en Europe de l'Est (Albanie et prochainement Ukraine, puis Sibérie, Lituanie), en Tanzanie, aux Iles

Salomon, en Bolivie; a renforcé les provinces de Cuba et de Chine (on prépare à Taiwan des missionnaires pour la Chine) et la Vice-Province de Mozambique.

Dans la prédication des missions populaires ou ad Gentes, nous pouvons compter fréquemment avec la collaboration des Filles de la Charité et de beaucoup de volontaires laïques, animés de l'esprit de saint Vincent. Parmi ces volontaires surgissent quelques vocations pour les Filles de la Charité et pour la Congrégation de la Mission.

Nous avons encore des séminaires pour la formation du Clergé (Const., art. 15). Cette oeuvre ne connaît pas, actuellement, la splendeur d'antan; toutefois le Supérieur Général reçoit toujours beaucoup de demandes d'évêques des pays missionnaires ou dépourvus de Clergé autochtone. Il y a beaucoup de Confrères nommés pour l'assistance spirituelle des Filles de la Charité, soit comme leurs directeurs provinciaux, soit comme prédicateurs de retraites, confesseurs et aumôniers. "La Congrégation de la Mission et les Filles de la Charité ayant recueilli un héritage commun, les Confrères viendront volontiers en aide à ces dernières lorsqu'elles en feront la demande, surtout pour les exercices de la retraite et la direction spirituelle et ils leur apporteront aussi une collaboration fraternelle et constante dans les oeuvres entreprises de concert" (Const., art. 17).

"Les Confrères prendront un soin particulier des Associations de Laïcs instituées par saint Vincent lui-même ou dérivant de son esprit; elles ont droit, en effet, à notre sollicitude et à notre soutien. Tous les Confrères indistinctement doivent être prêts à rendre ces services; toutefois, il sera bon que quelques-uns d'entre eux se spécialisent en ce domaine. On veillera à donner à cette animation une dimension spirituelle, ecclésiale, sociale et civique" (Statut 7). On travaille avec l'Association Internationale des Charités dans les divers pays, avec la Société de Saint-Vincent de Paul, la Jeunesse Mariale, l'Association de la Médaille Miraculeuse et d'autres groupes moins connus.

Dans certains pays, les écoles constituent un apostolat très nécessaire, auquel sont engagés beaucoup de Confrères, dès le niveau primaire, comme en l'Inde, jusqu'aux études universitaires, comme dans les Philippines et aux États-Unis (cf. Statut 11).

Quelques apostolats remarquables:

On trouve des Confrères qui travaillent avec ceux qui vivent dans les grandes décharges d'ordures des villes (comme à Payatas, Philippines). Il y a des Confrères qui se consacrent aux communautés thérapeutiques, aux drogués et aux victimes du SIDA (dans certains pays d'Europe, avec des Filles de la Charité et des Volontaires laïques), aux communautés indigènes (en beaucoup de pays latino-américains), aux sourds (en Irlande), aux tziganes, aux prisonniers, aux enfants de la rue, aux sans-abri, etc. Il y a des pastorales spécifiques comme celle des Confrères du Brésil (Curitiba), qui

travaillent avec les camionneurs, toujours sur les routes. Il y a des Confrères qui forment les Communautés Ecclésiales de Base et se consacrent à la formation des agents laïques qui assureront l'assistance spirituelle là où il n'y a pas de clergé. D'autres Confrères travaillent à former des "multiplicateurs de notre action vincentienne", soit par l'animation des groupes laïques, soit dans l'enseignement supérieur dans les institutions universitaires d'études ecclésiastiques ou dans les divers secteurs de l'enseignement. Il y a des Confrères qui participent à des équipes de réflexion sur la vie consacrée, l'éducation, l'athéisme, les moyens de communication sociale, la pastorale familiale, l'aide psychologique, etc., et occupent une partie de leur temps à donner des cours dans les instituts diocésains, dans ceux des Provinces de la Congrégation ou d'autres Congrégations.

Les Conférences des Visiteurs:

Dans les pays où il y a deux Provinces ou plus (Brésil, Espagne, Etats-Unis, France, Italie), les Visiteurs et leurs Conseils se réunissent régulièrement, pour coordonner les apostolats qu'on peut assumer et réaliser ensemble et pour assurer des projets communs, comme les maisons de formation pour tous leurs candidats (des Séminaires Internes ou noviciats, des centres d'études philosophiques ou théologiques). D'autres Provinces se sont réunies dans des Conférences continentales, comme celle d'Amérique Latine (CLAPVI) et plus récemment celles d'Europe (CEVIM), d'Afrique et Madagascar (COVIAM), d'Asie et du Pacifique. La Conférence Latino-Américaine des Provinces Vincentiennes (CLAPVI) s'est caractérisée par une série de rencontres et de cours réalisés pour les Confrères des divers secteurs (formateurs, missionnaires, curés, assesseurs des mouvements laïques). Aujourd'hui, tous ces cours et ces rencontres sont ouverts aussi aux Filles de la Charité et aux Laïcs vincentiens. Il y a également des groupes de Provinces qui ont une coordination conjointe avec les Filles de la Charité pour la formation vincentienne, comme en Espagne ou en Italie, etc. Il y a des Provinces où les Séminaristes se réunissent régulièrement pour la formation vincentienne, comme le font ceux d'Europe ou du Brésil. Il y a des Séminaires Internes internationaux, comme celui d'Argentine, Chili et Pérou. Il y a le projet d'un théologat commun aux Provinces et Vice-Provinces africaines (peut-être au Zaïre). Il y a des programmes qui méritent une mention spéciale, comme celui des Semaines d'Etudes Vincentiennes de Salamanque (Espagne) ou les Fiches de l'équipe d'Animation Vincentienne de Toulouse (France). Divers pays ont publié beaucoup de livres sur saint Vincent et son charisme, sur les sujets vincentiens et les figures qui se rattachent à saint Vincent. On écrit actuellement une Histoire de la Congrégation.

Le SIEV et le CIF:

Pour stimuler les études vincentiennes, on a formé un Secrétariat International d'Etudes Vincentiennes, qui organisa à Paris des "Mois Vincentiens" de spécialisation pour les Confrères en général, pour les jeunes formateurs, pour les Directeurs des

Filles de la Charité. Maintenant, on a aussi à Paris le Centre International de Formation Saint Vincent de Paul auquel les Provinces doivent envoyer les Confrères entre les 35 et les 50 ans, pour leur recyclage vincentien.

Quelques adresses utiles:

- Curie Générale

Via dei Capasso, 30

00164 Rome - Italie

Tél. (39.6) 666 3730 / 666 3732 / 666 3736

Fax (39.6) 666 3831

- Maison Mère

95, rue de Sèvres

75006 Paris - France

Tél. (33.1) 42 22 63 70

Fax (33.1) 42 84 09 64

- Centre International de Formation Saint Vincent de Paul

95, rue de Sèvres

75006 Paris - France

Tél. (33.1) 42 22 63 70

Fax (33.1) 45 44 23 73

LES FILLES DE LA CHARITÉ

Elles ont été fondées en 1633, par saint Vincent de Paul et sainte Louise de Marillac, à Paris.

Un peu d'histoire:

Les premières Charités (ou Confrérie de Charité) ont été organisées par saint Vincent dès 1617 (Châtillon-les-Dombes).

Elles étaient alors composées de femmes de milieux relativement modestes, désirant se dévouer au service des Pauvres et des Malades de leurs villages ou paroisses.

Quand ces Confréries ont vu le jour à Paris, des Dames de la noblesse ou de la haute bourgeoisie s'y sont engagées, entraînées par le zèle et l'enthousiasme apostolique de Monsieur Vincent.

Mais leurs obligations familiales, leur rang social, rendaient difficiles les services humbles, dans les maisons des Pauvres, et certaines se sont vues dans l'obligation de se décharger de ces tâches sur leurs servantes; celles-ci les accomplissaient plus souvent par contrainte que par charité...

C'est alors que se présenta à Monsieur Vincent (qu'elle avait connu lors d'une mission dans sa paroisse) Marguerite Naseau, de Suresnes (près de Paris). Elle désirait servir les Pauvres, mais gratuitement, pour l'amour de Dieu. Intelligente et courageuse, elle fut mise au service de la Confrérie de Saint Nicolas du Chardonnet, à Paris, et fut bientôt suivie d'autres jeunes filles, pour la plupart, issues comme elle du milieu rural.

Dès 1630, Monsieur Vincent les confia à Mademoiselle Le Gras (Louise de Marillac), qui le secondait déjà dans l'organisation, la visite et le suivi des Confréries créés par Monsieur Vincent et ses premiers Confrères, là où se "donnaient" les Missions.

Ces bonnes volontés (déjà toutes données à Dieu pour le servir dans les Pauvres) étaient donc dispersées dans Paris, chacune au service d'une Confrérie différente; rapidement, Louise de Marillac perçut la nécessité de les grouper, afin de les mieux former et accompagner dans leur service, tant corporel que spirituel.

Après mûres réflexions, elle en obtint l'autorisation de Monsieur Vincent et, le 29 novembre 1633, elle recevait chez elle les six premières "Filles" (par définition de l'époque, ces "Filles" étaient servantes des "Dames" des Charités).

Cette date marque "l'acte de naissance" de la Compagnie des Filles de la Charité.

C'était une nouveauté dans l'Eglise de ce temps, qui n'admettait pas que des Religieuses soient hors des cloîtres...

Pour sauvegarder le service des Pauvres (qu'il engageait ses Filles à aller soigner chez eux, pour les connaître "à l'oeil"), Monsieur Vincent leur recommandait toujours d'être d'abord de bonnes chrétiennes, faisant promesse à Dieu de le servir fidèlement dans les Pauvres (et de se définir comme telles, à qui leur demandait des explications sur leur "statut!").

Les Filles de la Charité ne sont donc pas des Religieuses, au sens canonique du terme, mais elles sont consacrées à Jésus-Christ, pour le service des Pauvres.

La Compagnie fut approuvée

* par l'Archevêque de Paris, en 1655,

* par Rome, en 1668.

Depuis les origines, elle est soumise à l'autorité du Supérieur Général de la Mission (Louise de Marillac le voulait ainsi, afin de préserver l'unité de la Compagnie).

Actuellement:

Depuis plus de 300 ans, l'arbre a pris racines, et s'est développé!

La Compagnie des Filles de la Charité (statistiques du 1er janvier 1995) est composée de 2 957 Maisons, pour un total de 27 223 Soeurs, dont 368 Novices (ou Soeurs du Séminaire).

Présente dans les 5 continents, elle est divisée en 81 Provinces et Régions, qui se répartissent ainsi:

* <i>Europe de l'Ouest:</i>	1 604 Maisons	15 491 Soeurs	61 Novices
* <i>Europe de l'Est:</i>	203	2 574	36
* <i>Afrique:</i>	129	818	44
* <i>Amérique du Nord:</i>	139	1 217	8
* <i>Amérique Centrale et du Sud:</i>	684	5 214	120
* <i>Asie:</i>	176	1 446	98
* <i>Océanie (Australie):</i>	22	95	1

La Compagnie des Filles de la Charité est reconnue par l'Eglise comme "Société de Vie Apostolique en Communauté".

L'esprit et les convictions des Filles de la Charité:

Selon les mots de saint Vincent lui-même, dans la première Règle, *"la fin principale pour laquelle Dieu a appelé et assemblé les Filles de la Charité est pour honorer Notre Seigneur Jésus-Christ comme la source et le modèle de toute charité, le servant corporellement et spirituellement en la personne des Pauvres..."*

La Règle des Filles de la Charité, c'est le Christ, Evangéliste des Pauvres, s'identifiant aux plus petits, aux plus démunis.

Le Mystère de l'Incarnation est au coeur de la spiritualité de saint Vincent et de sainte Louise (eux-mêmes disciples de l'Ecole française de Spiritualité).

Les Filles de la Charité choisissent de se donner totalement au Christ, en suivant radicalement des Conseils Evangéliques.

Elles se veulent ainsi disponibles pour le service du Christ dans les Pauvres, et elles se consacrent entièrement à lui par des voeux annuels de pauvreté, chasteté, obéissance et service des Pauvres.

Leur mission:

Selon la volonté de saint Vincent et de sainte Louise, les Filles de la Charité sont donc servantes de Jésus-Christ, pour tout service corporel et spirituel des Pauvres qui peut leur être confié.

Consacrés en communauté de vie fraternelle pour cette mission, elles allient service et contemplation.

Leur relation à Dieu se veut simple et forte, fondée sur l'union à Dieu, par le silence, la prière personnelle et communautaire, la vie sacramentelle, en particulier l'Eucharistie, et le recours à la Vierge Marie.

En effet, la Compagnie se veut mariale depuis les origines: dès 1640, Monsieur Vincent explique à ses Filles le Règlement qui précise que "la Compagnie est établie pour honorer et servir Jésus-Christ et sa Sainte Mère..."; de son côté, Louise de Marillac a confié la Compagnie naissante à Notre-Dame de Chartres et a inculqué à ses Filles une dévotion à Marie, Mère de l'Eglise et de la petite Compagnie.

Depuis 1830, la Chapelle de la Maison-Mère (140, rue du Bac à Paris), qui a été le lieu des Apparitions de la Vierge Marie à sainte Catherine Labouré (alors

Novice des Filles de la Charité), est un lieu de pèlerinage et de prière mariale très important en France: plusieurs milliers de pèlerins (jusqu'à 20 000 aux grandes fêtes). viennent chaque jour vénérer et implorer Notre-Dame de la Médaille Miraculeuse, à toutes leurs intentions, celles de l'Eglise et du monde entier.

L'attention aux signes des temps, aux appels de l'Eglise et du monde des Pauvres rend la Compagnie disponible dans la mobilité, quel que soit le service, sous toutes les latitudes, avec le souci constant d'inculquer l'esprit et la doctrine de saint Vincent, c'est-à-dire avec la volonté de respecter chacun et de promouvoir la culture du pays.

La Compagnie est missionnaire depuis la fondation, saint Vincent n'ayant pas hésité, à envoyer des Filles sur les routes du monde, hors du "Royaume de France".

Les missions s'étendent à tous les pays et sont prises en charge par des Soeurs Missionnaires qui travaillent en collaboration avec les Eglises locales; elles vivent en communauté de vie fraternelle avec les Soeurs autochtones, dès que les vocations naissent au sein de ces communautés.

Suivant la volonté des Fondateurs, dans les choix à faire, la priorité est donnée aux plus démunis.

Saint Vincent avait été frappé par la misère des malades chez eux, n'ayant ni l'argent, ni le courage d'aller se faire soigner dans les hôpitaux de l'époque, qui évoquaient pour beaucoup de Pauvres l'enfermement. C'est la raison pour laquelle il a voulu que ses Filles puissent aller les rejoindre, aller "chez eux, les chercher, surtout les plus pauvres, les plus abandonnés...".

Cependant, rapidement, nos Fondateurs ont essayé de répondre aux appels des Dames ou des Administrateurs qui réclamaient les Filles de la Charité pour les hôpitaux ou autres établissements de l'époque (c'est ainsi que sainte Louise emmenait ses premières Filles à Angers en 1639).

Quel que soit le lieu où il s'exerce, le **service** est toujours défini comme **corporel** et **spirituel** (en effet, saint Vincent ne veut jamais séparer l'un de l'autre).

Il comprend donc:

1. le **service** (sous toutes ses formes) et l'accompagnement humain et spirituel
 - des malades de tous âges: enfants, adultes, personnes âgées (lépreux, sidaïques, drogués, alcooliques, malades mentaux, etc.);
 - des handicapés physiques: aveugles, sourds et muets, infirmes moteurs ou cérébraux, ou autres.

Selon les circonstances de lieux ou de cultures, ces personnes sont soignées:

- à domicile;

- en hôpitaux, établissements spécialisés, centres de cure ou de réadaptation.

2. La prise en charge des enfants ou adolescents:

- accueil (à tous les points de vue) des enfant défavorisés (voire abandonnés),

* en maisons d'enfants, crèches, pouponnières, centres de nutrition,

* camps et colonies de vacances,

* prise en charge des "enfants de la rue";

- sur le plan scolaire:

* en privilégiant les établissements qui accueillent des jeunes ayant des difficultés scolaires ou d'insertion dans la vie active (écoles ménagères, centres techniques, etc.);

* par la participation à l'alphabétisation, au soutien scolaire, etc.;

- pour l'éducation de la foi: catéchèse, accompagnement spirituel en aumôneries, clubs ou associations de toutes sortes.

3. Le soutien humain, social, spirituel de tous les démunis, par tous services sociaux, lieux d'accueil ou "services de proximité"; entre autres:

* visites aux prisonniers, ou accueil de leurs familles,

* présence dans les camps de réfugiés;

* services divers auprès des immigrés, personnes déplacées, etc.

Bien entendu, dans tous les secteurs où les appellent les Pauvres, pour le meilleur service possible et pour la défense de leurs droits, les Filles de la Charité s'efforcent de travailler en lien avec les Pouvoirs Publics, les Associations chrétiennes (Laïcat Vincentien et autre) et toutes les bonnes volontés qui veulent s'engager au service de leurs frères démunis.

Formation:

Pour être efficace, adapté à chaque situation, le service exige une formation humaine, professionnelle, spirituelle.

A l'écoute des besoins des Pauvres, et spécialement de tous les "laissés pour compte" de notre monde en mutation, la Compagnie a le souci de faire acquérir aux Filles de la Charité toutes les qualifications indispensables aux services diversifiés qu'elles doivent assumer:

* formation à la vie relationnelle, au travail de groupe et à toutes les collaborations nécessitées par les services divers;

* professions sanitaires et sociales;

* professions du monde de l'enseignement et de l'éducation;

* formation catéchétique, pastorale;

* formation à la vie missionnaire, par l'étude de la langue, de la culture du pays où elles sont envoyées.

Les Filles de la Charité sont conscientes de la nécessité d'une formation initiale et permanente, et de ressourcements réguliers, pour être toujours capables de "quitter Dieu pour Dieu".

Être des servantes, toutes données, compétentes et joyeuses, c'est un devoir de justice envers nos "seigneurs et maîtres, les Pauvres" (saint Vincent).

Adresse:

- Compagnie des Filles de la Charité
140, rue du Bac
75340 Paris Cedex 07 - France
Tél.: (33.1) 45 48 10 13

Fax: (33.1) 45 44 24 22

PRESENCE ET ACTUALITE DE LA SOCIETE DE SAINT-VINCENT DE PAUL

Amin A. de Tarrazi

Une Intuition Prophetique

"La question qui divise les hommes de nos jours n'est plus une question de formes politiques, c'est une question sociale, c'est de savoir qui l'emportera de l'esprit d'égoïsme ou de l'esprit de sacrifice; si la société ne sera qu'une grande exploitation au profit des plus forts ou une consécration de chacun pour le bien de tous et surtout pour la protection des faibles. Il y a beaucoup d'hommes qui ont trop et qui veulent avoir encore; il y en a beaucoup plus d'autres qui n'ont pas assez, qui n'ont rien et qui veulent prendre si on ne leur donne pas. Entre ces deux classes d'hommes, une lutte se prépare; et cette lutte menace d'être terrible: d'un côté, la puissance de l'or, de l'autre la puissance du désespoir. Entre ces armées ennemies il faudrait nous précipiter, sinon pour empêcher, au moins pour amortir le choc. Et notre âge de jeunes gens, notre condition médiocre nous rendent plus facile ce rôle de médiateur que notre titre de chrétien nous rend obligatoire. Voilà l'utilité possible de notre Société de Saint-Vincent de Paul."

Si l'on n'était pas allé jusqu'au bout de cette citation, on aurait pu se demander quel penseur contemporain en était l'auteur.

Elle émane, en réalité, du coeur généreux et de l'intelligence intuitive d'un jeune homme, Frédéric Ozanam, qui, dès 1836, il y a plus d'un siècle et demi, avait eu cette vision prophétique laissant présager les grands conflits sociaux et, en transposant à l'échelle planétaire, les tensions entre le tiers-monde et le monde industrialisé.

Du rêve a la realite

Pressentant que les relations humaines risquaient de plus en plus de se ramener à des rapports de force, il avait romantiquement rêvé *"que tous les jeunes gens de coeur et d'esprit s'unissent pour quelque oeuvre charitable..."*.

Le 23 avril 1833 le rêve devenait réalité avec la réunion de la première *"Conférence de Charité"*, placée sous le patronage de Saint Vincent de Paul, et regroupant autour d'Emmanuel Bailly, leur aîné, six étudiants dont Ozanam qui avait alors tout juste 20 ans.

Un essor continu

La Société dont ce dernier se plaisait à rappeler les *"humbles commencements"* devait connaître un fulgurant essor à travers la France, l'Europe et le monde.

En 1860, elle comptait déjà 2 500 Conférences et réunissait plus de 50 000 membres.

Après une période particulièrement difficile durant le Second Empire qui voyait dans la Société une association échappant parfois à l'autorité (circulaire du 16 octobre 1861 du Duc Victor Fialin de Persigny, Ministre de l'Intérieur, aux Préfets de France), la marche en avant reprend irrésistiblement au lendemain du conflit franco-prussien de 1870.

C'est ainsi qu'à la veille de la première guerre mondiale le nombre des équipes s'élevait à 8 000 et celui des membres à 133 000.

En 1933, année du centenaire, 12 000 Conférences regroupaient plus de 200 000 membres, tandis qu'en 1983, 150^e anniversaire de la fondation le nombre des Vincentiens atteignait 750 000, celui des Conférences 38 500 et celui des pays d'implantation 107. En 1995, on dénombre quelque 875 000 membres répartis en 46 600 équipes dans 130 pays des cinq continents.

Les groupes, en majorité mixtes, composés d'hommes, de femmes, de jeunes gens, de jeunes filles fonctionnent dans le cadre de paroisses urbaines ou rurales, de quartiers, de grands ensembles, d'établissements scolaires ou universitaires, d'associations professionnelles ou culturelles.

Une Fraternité Universelle

Mais laissons là l'histoire et les chiffres pour aborder l'essentiel, à savoir l'esprit, les objectifs et les méthodes.

La Société de Saint-Vincent de Paul, l'une des plus anciennes oeuvres charitables, sociales et humanitaires, se présente aujourd'hui comme un vaste mouvement international d'apostolat charitable et d'action sociale. Grâce à la communion spirituelle et à la formation humaine de ses membres, elle veut porter témoignage de l'amour fraternel du Christ auprès des plus pauvres.

Elle cherche avec eux et les autres à les aider à vaincre leur misère sous ses multiples formes. Elle s'adresse, dans toutes les nations du monde, aux hommes, aux femmes, aux jeunes, de tous milieux et de toutes conditions, qui veulent incarner leur foi dans le don de soi, en communiquant autour d'eux leur espérance et leur joie.

Dès les origines, l'aspiration à l'universel a été affirmée, selon le vœu enthousiaste d'Ozanam: *"Je voudrais enserrer le monde entier dans un réseau de charité"*. En décidant le 17 février 1835, au terme d'une discussion passionnée, parfois même très vive, qui s'était déroulée sur plusieurs semaines, que la Conférence initiale se scinderait en plusieurs sections, les membres de la Société naissante marquaient leur volonté de voir leur mouvement essaimer hors des limites de leur paroisse, de leur ville, de leur pays, voire de leur continent, pour s'implanter sur toutes les latitudes.

A l'instar de l'Eglise elle-même, la richesse de cette dynamique association de chrétiens fervents devait résider à l'avenir dans sa diversité. Son unité devait se forger dans le pluralisme et la différence.

Une Recherche Spirituelle

Si Frédéric Ozanam et ses premiers compagnons ont eu des préoccupations humaines et sociales marquées en constituant la Société de Saint-Vincent de Paul, si leur souci permanent a été de remédier aux duretés de leur temps, ils n'en ont pas moins ressenti l'urgence et la nécessité d'une formation spirituelle solide comme fondement irremplaçable de leur vocation et de leur mission.

L'harmonieux équilibre entre prière et action que réalisa si parfaitement Vincent de Paul leur est très vite apparu comme la constante de l'engagement vincentien. Celui-ci tire d'une vie de foi son inspiration, sa vigueur et sa fidélité.

Certains des membres de la Société approfondissant leur démarche spirituelle parviennent au don d'eux-mêmes dans une vocation religieuse, diaconale ou sacerdotale.

Chaque année des hommes, des femmes, des jeunes des Conférences font ce choix plus radical au service de l'Eglise.

Un engagement pour la justice sociale

"Il n'y a point de charité qui ne soit accompagnée de justice," proclamait Vincent de Paul au milieu de ce *"Grand Siècle"* dont la gloire ne dissimulait, ni à ses yeux, ni à son cœur, les duretés de son temps.

Dans la même ligne de pensée, Ozanam qui souhaitait *"que la charité fasse ce que la justice seule ne saurait faire"*, soulignait les insuffisances de celle-ci dont le caractère impersonnel nécessite d'être complété et humanisé par la gratuité et la délicatesse du bénévolat: *"l'ordre de la société repose sur deux vertus: justice et charité. Mais la justice suppose déjà beaucoup d'amour; car il faut beaucoup aimer l'homme pour respecter son droit qui borne notre droit et sa liberté qui gêne notre liberté ! Cependant la justice a des limites; la charité n'en connaît pas"*.

C'est cette exigence qui a inspiré dans les années 30 un Emile Romanet, membre d'une Conférence grenobloise, l'idée révolutionnaire des allocations familiales. Fidèle à sa vocation vincentienne, telle que définie plus haut par Ozanam, il avait compris qu'il n'y avait pas de charité digne de ce nom sans une authentique démarche pour une plus grande équité. C'est ce que nous a rappelé le Concile lorsqu'il affirmait, dans le Décret sur l'Apostolat des Laïcs, (chapitre II - n° 8) *"qu'il faut satisfaire d'abord aux exigences de la justice, de peur que l'on n'offre comme don de la charité ce qui est déjà dû en justice..."*. Aussi, la Société de Saint-Vincent de Paul

participe-t-elle, dans toute la mesure de ses moyens humains et matériels et en étroite collaboration avec les pouvoirs publics ou les collectivités locales, à l'effort commun en vue de remédier aux causes de ces maux sociaux et de faire évoluer le cadre institutionnel.

Une rencontre personnelle avec ceux qui souffrent

Mais si ce combat pour la justice sociale semble primordial au Vincentien, il ne trouve la plénitude de sa vocation que dans le service personnel, direct et permanent des plus démunis, à l'exemple de "Monsieur Vincent" que les membres de la Conférence avaient choisi comme Saint Patron et qu'ils s'efforçaient de *"réaliser comme lui-même avait réalisé le type divin de Jésus-Christ"*.

Soeur Rosalie Rendu, Fille de la Charité, qui s'était déjà illustrée par son action, aussi efficace que prévenante, auprès des malheureux du quartier Mouffetard, comprit le généreux et ardent idéal d'Ozanam et de ses amis. Aussi est-ce elle qui, guidée par l'intelligence du coeur, les conduisit par les chemins de la Charité vers les déshérités parmi lesquels ils firent l'apprentissage du véritable amour des pauvres.

Paul VI qui avait été lui-même membre de la Société de Saint-Vincent de Paul, alors qu'il était étudiant, ne qualifiait-il pas les *"Vincentiens"* d'*"amis et serviteurs des pauvres"*?

De multiples activités en constante adaptation

C'est dans cette perspective qu'est orientée toute l'action de la Société de Saint-Vincent de Paul auprès de ceux que le monde blesse, écrase, isole, rejette, marginalise:

- Oeuvres en faveur de l'enfance et de la jeunesse.
- Scolarisation - Formation professionnelle technique et agricole - Bourses d'études.
- Initiatives en faveur des victimes du chômage et de leurs familles.
- Créations et recherches d'emplois.
- Appui moral et matériel aux isolés, aux familles en difficulté.
- Initiatives en faveur des mères célibataires et des femmes abandonnées.
- Activités en faveur du 3ème âge: visites à domicile, aides ménagères, clubs, centres de vacances, maisons de retraite.
- Action sanitaire: visite des malades, des handicapés physiques et mentaux, des aveugles Soins à domicile - Créations d'hôpitaux, de dispensaires, de centres médicaux.
- Assistance aux alcooliques, aux drogués, aux personnes atteintes de maladies graves.
- Visite des prisons - Assistance post-pénale.
- Réinsertion sociale des marginaux.
- Activités en faveur des gens de mer - Foyers de marins.
- Aide au gens du voyage - Aires de stationnement.

- Accueil, orientation, alphabétisation des migrants, en harmonie avec leur identité, leur culture et leurs traditions.
- Programmes de logement et d'amélioration de l'habitat.
- Aide alimentaire.
- Projets de développement, notamment dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.
- Animation de plus de 5.000 jumelages entre équipes de pays nantis et de pays déshérités.
- Secours aux réfugiés, aux apatrides.
- Campagnes de solidarité.
- Animation culturelle - Bibliothèques - Loisirs - Sports - Camps de vacances.
- Consultations juridiques, administratives et sociales.
- Catéchèse - Animation liturgique - Préparation au mariage.

Le dénominateur commun de toutes ces initiatives, activités et réalisations est la préoccupation d'apporter aux plus désorientés comme aux plus déshérités, l'écoute, l'amitié, l'appui spirituel, moral et matériel; de les restaurer dans leur dignité, de leur assurer la promotion de leur personne, de leur rendre l'espérance et, si possible, la joie de vivre.

Une association de nature ecclésiale a caractère laïque

C'est là l'une des originalités laïques de la Société de Saint-Vincent de Paul. En effet, l'innovation, audacieuse pour l'époque d'Ozanam et de ses camarades, est sans doute d'avoir tenu à ce que les destinées de leur chère Société, d'essence ecclésiale, profondément fidèle à l'autorité religieuse, soient assurées par des laïcs se sentant pleinement majeurs et responsables.

Cent trente ans avant le Concile Vatican II, ces jeunes gens avaient pressenti l'importance, sinon la nécessité, d'un apostolat des Laïcs dynamique et imaginatif, au sein du *"peuple de Dieu"*.

Officiellement reconnue sur le plan ecclésial par les Brefs des 10 janvier et 12 août 1845 de Grégoire XVI et confirmée par les Papes successifs, la Société de Saint-Vincent de Paul a toujours très fidèlement préservé son caractère laïque, constante essentielle de sa spécificité.

Au service de l'église et de la cité

Née au cœur de l'Église, la Société de Saint-Vincent de Paul est au service de la Cité. Inspirée par le message évangélique, attentive aux enseignements du Magistère, elle agit au sein de la communauté humaine à laquelle elle se doit de contribuer à apporter un *"mieux être"*, par-delà le *"plus être"*.

La foi sans les œuvres n'est-elle pas une foi morte ? C'est en tout cas ce que nous rappellent, fort à propos, les Pères conciliaires dans *"Gaudium et Spes"*

("L'Eglise dans le monde de ce temps" - n_ 43), en exhortant *"les chrétiens, citoyens de l'une et de l'autre cité, à remplir avec zèle et fidélité leurs tâches terrestres, en se laissant conduire par l'esprit de l'Evangile. Ils s'éloignent de la vérité ceux qui, sachant que nous n'avons point ici-bas de cité permanente, mais que nous marchons vers la cité future, croient pouvoir, pour cela, négliger leurs tâches humaines, sans s'apercevoir que la foi même, compte tenu de la vocation de chacun, leur en fait un devoir plus pressant. Mais ils ne se trompent pas moins ceux qui, à l'inverse, croient pouvoir se livrer entièrement à des activités terrestres en agissant comme si elles étaient tout a fait étrangères à leur vie religieuse - celle-ci se limitant alors pour eux à l'exercice du culte et à quelques obligations morales déterminées. Ce divorce entre la foi dont ils se réclament et le comportement quotidien d'un grand nombre est à compter parmi les plus graves erreurs de notre temps."*

Si l'Eglise attend de nous un authentique témoignage de foi et de spiritualité, elle nous invite également à être pleinement présents à ce monde en profonde mutation qui souffre, lutte et se cherche.

La vocation de la Société de Saint-Vincent de Paul fait un devoir précis à chacun de ses membres de s'insérer dans le tissu humain où se jouent les combats pour un monde meilleur et plus juste.

C'est ce qui amène nombre d'entre eux à s'engager, comme le fit personnellement Ozanam, pour la défense de la cause des pauvres. L'un des exemples les plus notables fut celui de Giorgio La Pira, maître à penser de la Démocratie Chrétienne en Italie, ancien Maire de Florence, qui milita avec passion en faveur des humbles.

Conscients des multiples problèmes que posent les diverses formes de la pauvreté spirituelle, morale, culturelle, physique et matérielle, les Vincentiens s'attachent avec lucidité à redonner l'espérance à ceux qui l'ont perdue, en apportant à une humanité qui s'interroge et se cherche ce *"supplément d'âme"* qu'évoquait le grand philosophe spiritualiste français, Henri Bergson.

Grâce à une administration souple, peu coûteuse, réduite à l'essentiel, constituée surtout de bénévoles, moyens humains, techniques et matériels peuvent être rapidement mobilisés, mis en oeuvre et adaptés aux circonstances de temps et de lieu.

Par ailleurs, l'existence d'équipes autochtones dans la plupart des pays du monde permet également une gestion aussi rationnelle, économique et rigoureuse que possible, en fonction du contexte local.

Cette organisation et ces méthodes ont fait leurs preuves au coeur des drames humains et des catastrophes naturelles qui meurtrissent, périodiquement, notre monde.

La vocation vincentienne: un effort d'unité de vie

Ainsi, la vocation vincentienne se veut-elle, en ce XXème siècle de science, de technologie et d'efficacité, un humble mais authentique témoignage de charité fraternelle et d'ouverture sociale.

Elle invite ses membres au service, au partage et au don global de soi: avoir - être - savoir, afin de mieux répondre à l'appel angoissé de tant d'hommes de ce temps, laissés pour compte d'un progrès qui ne bénéficie pas aux plus faibles.

Véritable école sociale, en particulier pour les plus jeunes, elle sensibilise, à partir du contact personnel avec les plus pauvres, aux problèmes plus vastes de notre temps. Le geste d'amour individuel, loin de masquer la réalité, ouvre le coeur et l'esprit aux dimensions mondiales de la souffrance, aux exigences de la justice et aux impératifs de la dignité humaine.

La vocation vincentienne n'est pas un placage artificiel. Pleinement assumée, elle conduit à une unité de vie fondamentale mettant en accord pensée, paroles et actes. L'harmonie entre la foi et les oeuvres au service du prochain, tel est l'idéal patiemment poursuivi, par-delà leurs défaillances ou leurs insuffisances, par les héritiers spirituels de Saint Vincent et de Frédéric Ozanam.

Loin des feux de la rampe et des artifices médiatiques, mais résolument tournés vers l'avenir, ils gardent au plus profond d'eux-mêmes cette pensée de leur fondateur:

"La Charité ne doit jamais regarder derrière elle, mais toujours devant, parce que le nombre de ses bienfaits passés est toujours très petit et que les misères présentes et futures qu'elle doit soulager sont infinies".